

Remise en état du site de la retenue de SIVENS

Présentation des travaux 2017

RÉSUMÉ

Ce document expose la nature des travaux et les principes d'interventions de la remise en état du site de la retenue de SIVENS. Les travaux sont de deux ordres : remodelage du terrain par déplacement de près de 18 000 m³ de matériaux sur le site et obturation de fossés par création de seuils étanches. S'agissant de travaux en milieux naturels sensibles (zone humide, cours d'eau), des précautions particulières d'exécution des travaux sont imposées.

Mots clés

Zones humides, hydromorphie, hydrologie, patrimoine naturel, écosystèmes, biodiversité, récréation, renaturation, réhabilitation, restauration, génie écologique, compensation, plan de gestion, coordination biodiversité, NF X10-900.

CONTEXTE

Le démarrage des travaux de réalisation de la retenue de Sivens, en septembre 2014 a occasionné des opérations qui ont affecté le fonctionnement hydrologique du site. Une partie de la zone humide du Tescou a été perturbée par ces travaux.

La mission consiste à conduire les opérations qui permettront de rétablir les facteurs hydrologiques et biogéochimiques permettant de réhabiliter la zone humide dégradée. Ces opérations sont des missions d'ingénierie écologique et des travaux de génie écologique.

L'opération s'inscrit dans un cadre réglementaire précis qui impose au maître d'ouvrage la remise en état du site (art L 214-3-1 du code de l'environnement) et nécessite l'autorisation de l'autorité environnementale pour procéder aux travaux.

Un avant projet a été réalisé selon les recommandations de la norme AFNOR NF X10-900¹ qui distingue les étapes suivantes:

- Présentation de l'état initial du site
- Enoncé des enjeux et des objectifs
- Présentation du programme opérationnel
- Description des dispositifs de suivi

Ce projet a été examiné par le comité de suivi du projet réuni le 3 février et le 10 juillet 2017 à Albi.

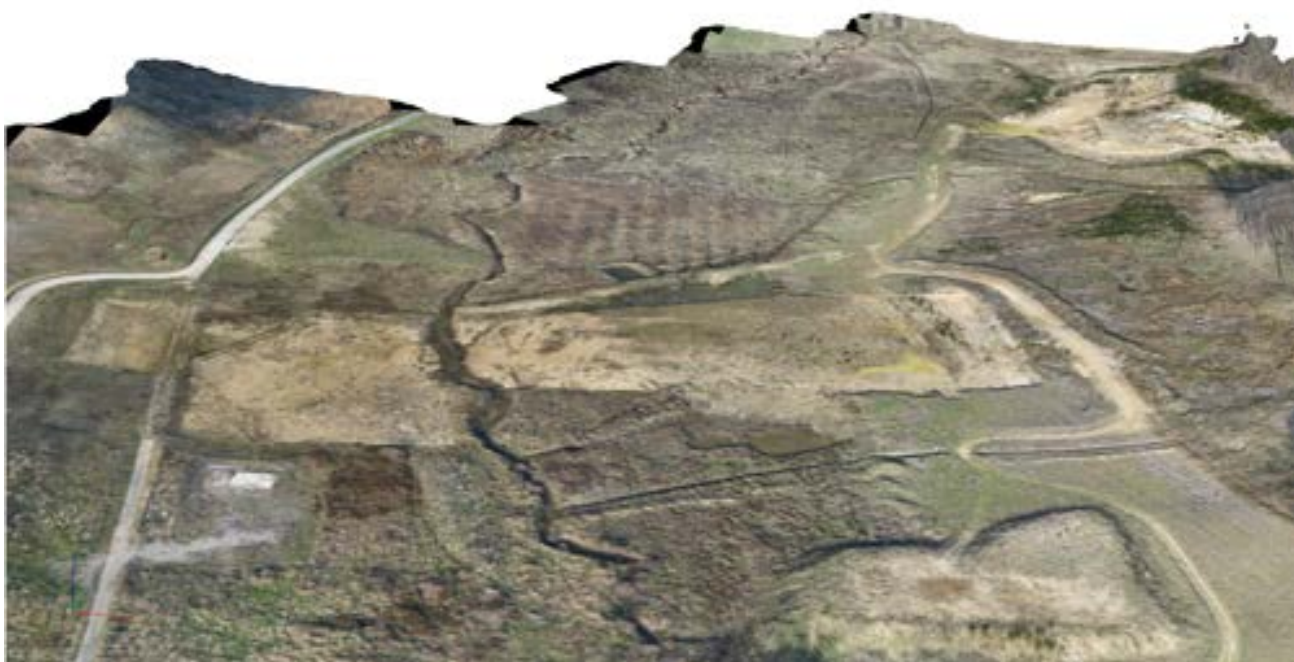


Figure 1 vue aérienne de l'emprise du chantier

¹ NF X10-900 Génie écologique - Méthodologie de conduite de projet appliqué à la préservation et au développement des habitats naturels - Zones humides et cours d'eau.

Nature des travaux et principes d'intervention

LES TRAVAUX

L'objet de ces travaux est de rétablir les conditions de circulation des eaux dans le sol qui prévalaient avant les travaux qui ont générés les désordres en 2014. Il s'agit de permettre à la végétation des zones humides de recoloniser l'espace.

Les travaux principaux sont de deux types :

- terrassement et modelage de terrain
- aménagements hydrauliques sur des fossés

Ces travaux demandent l'emploi de machines d'excavation (pelles mécaniques) et de transport (dumpers) adaptés à la nature du terrain et aux volumes de matériaux à déplacer.

Ces travaux nécessitent l'emploi de quelques techniques spécifiques aux travaux de génie écologique. Ces techniques sont réalisables par des entreprises de travaux publics classiques sous la direction d'une maîtrise d'œuvre spécialisée.

L'aire d'intervention (≈10 ha.) se situe en zone naturelle sensible, sur des sols fragiles à faible portance et à proximité immédiate d'un cours d'eau. Cette contrainte impose de respecter scrupuleusement les principes d'intervention, les conditions générales et les clauses techniques présentées dans ce document.

PRINCIPES D'INTERVENTION

- Intervention en bonnes conditions pédo-climatiques : sur des sols non saturés en eau. L'essentiel des travaux se dérouleront à l'étiage (fin d'été 2017) pour travailler sur sol secs. Néanmoins les entreprises devront prévoir une solution permettant l'intervention sur sol saturé en cas de nécessité.
- Respect d'un plan de coordination biodiversité. En plus des précautions traditionnelles pour la protection des personnes et des biens, les

entreprises devront respecter scrupuleusement les consignes imposées par le plan de coordination biodiversité. Ces consignes seront expliquées et contrôlées par un coordinateur biodiversité présent lors du chantier.

L'intervention est prévue en une phase à la fin de l'été 2017.

LE PLAN DE COORDINATION BIODIVERSITE

Un plan de coordination biodiversité prévoit la formation des agents, la gestion de la circulation et la mise en protection de secteurs sensibles, la préservation de la rivière et des espèces animales, l'adaptation des engins et l'anticipation d'éventuels accidents occasionnant des pollutions.

LOCALISATION

Le chantier est situé sur la commune de Lisle sur Tarn, au bord de la RD132 à 1000 m de l'intersection avec la RD 999. L'accès se fait à partir de la RD 999 (axe Gaillac / Salvagnac).

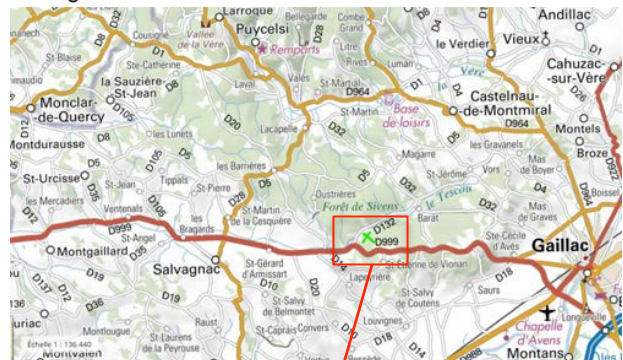


Figure 2 localisation du chantier - fond de carte IGN géoportail

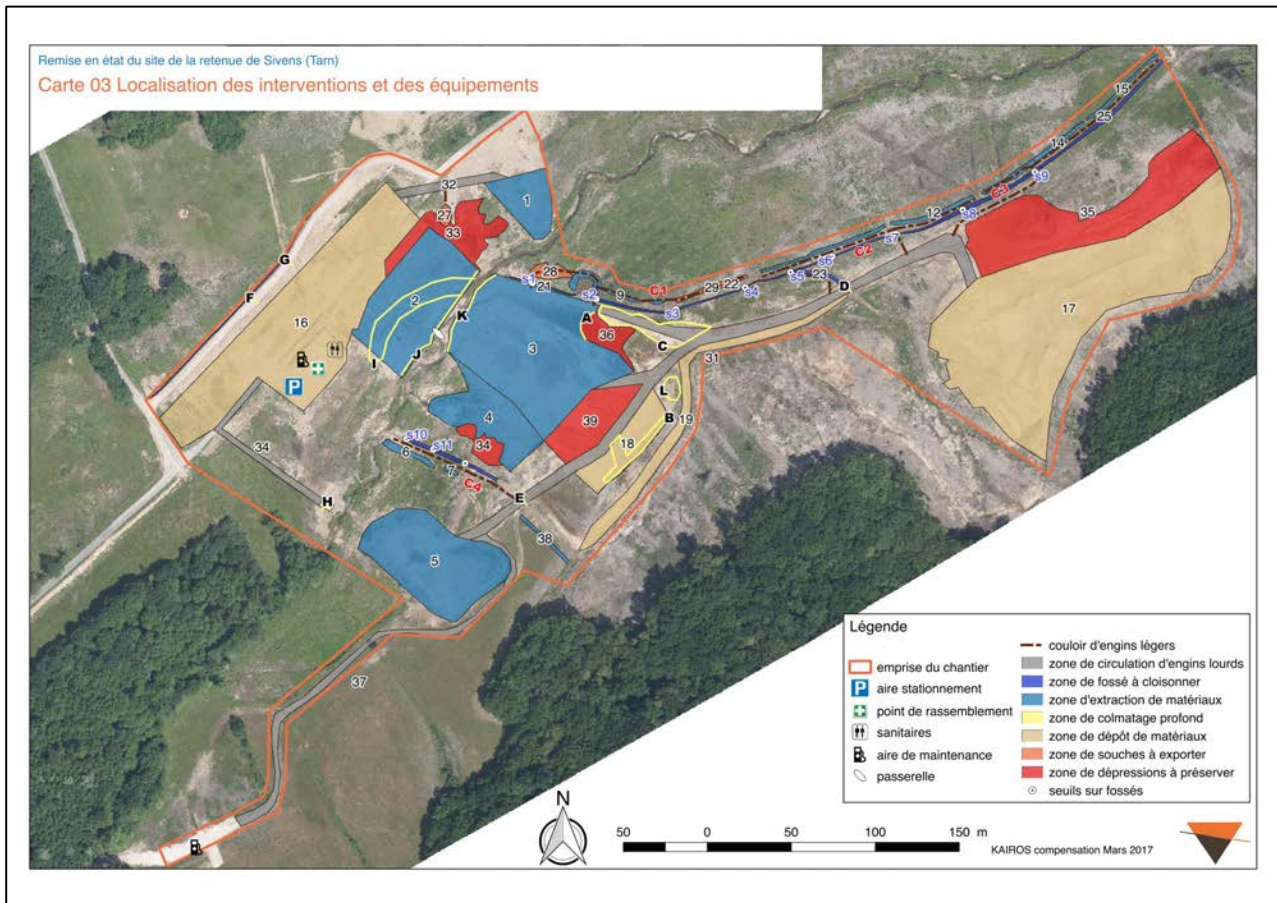


Figure 3 Carte 03 – Localisation des interventions et des équipements (voir l'original dans le cahier de cartes en annexe)

CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX :

Emprise de l'aire du chantier : 10 ha

Volume de matériaux à terrasser 18 000 m³

Seuils étanches créés : 15

Longueur de fossés neutralisés : 700 m

Maitre d'ouvrage : Conseil Départemental du Tarn

Maitre d'œuvre : KAIROS compensation

Bureau d'étude : SCOP SAGNE

Coordinateur biodiversité : Atelier des cimes

Entreprise de travaux publics : LALANNE et fils

Coordinateur Sécurité Pour la Santé : DEKRA